

# Foire aux questions

**Le Congrès est-il reconnu comme dépense de formation en vertu de la Loi du 1% ?**

Le coût du Congrès constitue une dépense de formation admissible en vertu de la Loi du 1% favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Le Congrès est admissible en vertu du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs de l'OIQ.

**J'ai déjà inscrit 2 participants et j'aimerais rajouter un autre participant au groupe, est-ce que nous aurions droit au rabais de 10% pour le groupe de 3 ?**

Tout à fait, envoyez votre demande par courriel à : [info@maintenancequebec.com](mailto:info@maintenancequebec.com) et nous rajouterons le ou les participants supplémentaires au groupe et appliquerons le rabais en conséquence du nombre de participants dans le groupe.

**Puis-je effectuer une inscription sans le(s) nom(s) du participant qui viendra à la conférence ?**

Si vous ne connaissez pas encore le(s) nom(s) du ou des participants que vous allez inscrire au Congrès, vous pouvez tout de même réserver vos places en inscrivant le mot : « inconnu » dans les champs « nom » et « prénom ». Lorsque vous serez en mesure de nous communiquer le ou les noms des participants, veuillez nous en aviser par courriel : [info@maintenancequebec.com](mailto:info@maintenancequebec.com) afin que nous puissions mettre à jour notre liste de participants.

**Pouvons-nous payer par virement bancaire ?**

Oui, il vous suffit d'effectuer l'inscription en ligne et de choisir l'option « paiement par chèque ». Par la suite, faire la demande de virement bancaire en envoyant un courriel à : [info@maintenancequebec.com](mailto:info@maintenancequebec.com).

**Puis-je payer par chèque ?**

Si vous choisissez le paiement par chèque, veuillez le faire parvenir à l'ordre de Maintenance Québec Inc. à l'adresse suivante : 925, boulevard De Maisonneuve Ouest, Suite 199, Montréal, Québec, H3A 0A5.

**Est-ce possible de nous envoyer une facture avec un numéro de référence interne afin que nous puissions vous émettre un chèque ?**

Oui, il vous suffit d'effectuer l'inscription en ligne et de choisir l'option « paiement par chèque ». Par la suite, faire la demande d'envoi de facture avec numéro de référence en envoyant un courriel à : [info@maintenancequebec.com](mailto:info@maintenancequebec.com).

## **Nous devons vous rajouter à notre liste de fournisseurs afin que nous puissions émettre un paiement – comment s’y prendre ?**

Il vous suffit d’effectuer l’inscription en ligne et de choisir l’option « paiement par chèque ». Par la suite, faire la demande d’inscription de Maintenance Québec Inc. comme fournisseur en envoyant un courriel à : [info@maintenancequebec.com](mailto:info@maintenancequebec.com).

## **Les repas sont-ils compris ?**

Les frais de participation comprennent la documentation de la conférence, le déjeuner du matin, le repas du midi et des collations et boissons aux pauses-café.

## **Qu’est-ce qui est compris pour les commanditaires du forfait kiosque ?**

Les kiosques (10X10) comprennent une table, 2 chaises, WIFI et électricité.

## **Quelle est la politique d’annulation et de remboursement ?**

Toute demande d’annulation doit être envoyée par courriel à : [info@maintenancequebec.com](mailto:info@maintenancequebec.com) au plus tard dix (10) jours ouvrables avant l’événement pour remboursement. Le fait de ne pas participer à l’événement sans annulation ne vous libère pas de l’obligation d’acquitter les frais exigibles. Cependant, vous pouvez en tout temps vous faire remplacer par une personne de votre choix en nous en avisant par courriel.